

L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche d'économie politique

The Contribution of Institutional Theories to the Renewal of the Political Economy Approach

Diane-Gabrielle Tremblay



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1115>

DOI : [10.4000/interventionseconomiques.1115](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.1115)

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

Éditeur

Association d'Économie Politique

Référence électronique

Diane-Gabrielle Tremblay, « L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche d'économie politique », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 28 | 2002, mis en ligne le 01 janvier 2002, consulté le 30 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1115> ; DOI : [10.4000/interventionseconomiques.1115](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.1115)

Ce document a été généré automatiquement le 30 mai 2019.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

L'apport des théories institutionnalistes au renouvellement de l'approche d'économie politique

The Contribution of Institutional Theories to the Renewal of the Political Economy Approach

Diane-Gabrielle Tremblay

Introduction

- 1 Le présent texte s'inscrit dans la perspective d'un renouvellement des approches théoriques en économie politique, et plus particulièrement en réponse à un appel du comité de rédaction de la revue *Interventions économiques*, qui souhaite lancer un débat sur les positions des chercheurs et intervenants en matière d'économie à l'heure actuelle.
- 2 En ce qui concerne l'apport des théories institutionnalistes, je me concentrerai surtout ici sur l'économie du travail et de l'emploi, puisque le champ de la science économique est très vaste et qu'il serait très long de définir l'ensemble des apports des institutionnalistes aux divers champs de la pensée économique. Le champ économique est effectivement très vaste, de sorte que je ne pourrais de toute manière le couvrir entièrement en une vingtaine de pages.
- 3 Il convient de faire état d'une autre limite associée à l'analyse qui sera présentée ici, à savoir le fait que les écrits institutionnalistes sont nombreux en économie et que nos choix d'auteurs et de découpages sont nécessairement, dans une certaine mesure, arbitraires ; en effet, bien qu'ils soient à nos yeux les principaux, certains pourraient considérer que d'autres auteurs auraient pu, ou dû, figurer en meilleure place.¹
- 4 Pour ce qui est de l'intérêt des thèses institutionnalistes pour le renouvellement du discours d'économie politique au Québec, il faut souligner le fait que celui-ci s'intéresse à

ce que les institutionnalistes appelleraient les problèmes du *réel* (travail, emploi, développement économique...) par opposition à la seule théorie pure, moins intégrée à vie courante et permettant moins d'intervenir sur les problèmes économiques et sociaux. Cela ne signifie pas que les économistes institutionnalistes ou ceux qui soutiennent les thèses d'économie politique ne s'intéressent pas à la théorie, au contraire ; c'est plutôt qu'ils s'intéressent davantage à l'articulation théorie-réel, à la validation des théories, à leur pouvoir explicatif, ainsi qu'au désir de trouver des solutions aux problèmes du réel, ce qui les rapproche de la tradition institutionnaliste en science économique.

- 5 En effet, cet intérêt pour le réel et la solution des problèmes n'est pas propre aux économistes se situant aujourd'hui dans le champ de l'économie politique (ceux liés à l'Association d'économie politique par exemple), ou encore de la socio-économie (dans la Society for the Advancement of Socio-economics notamment), puisque c'est là la tradition dans le champ de l'« économie institutionnaliste », ainsi qu'au sein de l'école d'économie du travail institutionnaliste. Il faut toutefois noter que cette école institutionnaliste, même si elle représente une certaine tradition en science économique, n'en constitue pas moins une minorité chez les économistes ; il est difficile de l'évaluer précisément, mais certains l'ont estimé à entre 10 % à 20 % selon que l'on retient une définition étroite ou large, et selon que l'on inclut les étudiants ou non...
- 6 On peut donc conclure que l'analyse institutionnaliste en économie n'est pas une perspective dominante. On peut par ailleurs noter que plusieurs économistes, dont je suis, ont tendance à se rattacher au courant théorique institutionnaliste, sans nécessairement que cela ne soit toujours évoqué dans nos publications portant sur des sujets spécifiques en économie du travail.
- 7 Une dernière mise en garde s'impose : c'est que nous nous concentrons ici sur la société québécoise, mais qu'étant donné le nombre limité d'économistes institutionnalistes au Québec, certains d'entre nous ont développé des liens de recherche et d'échanges avec des associations d'économistes ou de socio-économistes américains et français en particulier. Ainsi, même si nous ne pouvons en traiter explicitement ici, faute d'espace, c'est là une source d'inspiration non négligeable pour certains travaux s'inscrivant dans le courant de l'économie politique au Québec.
- 8 Pour commencer ce texte sur la vision institutionnaliste de l'économie, je propose d'interroger d'abord l'attitude actuelle des économistes, en particulier celle de ceux qui soutiennent la vision dominante actuellement en science économique, ainsi que les thèses qui nous mènent à la révision du rôle - pour ne pas dire au retrait - de l'État, ce qui se traduit notamment par le développement de la précarité d'emploi, la hausse du chômage et l'exclusion que nous constatons tous depuis quelques décennies.
- 9 Je commence donc par présenter ma vision des thèses dominantes en regard de la redéfinition du rôle de l'État et de l'entreprise privée dans le contexte économique actuel, avant de présenter quelques aspects de la vision non orthodoxe, mais tout à fait pertinente à mes yeux, à savoir celle des économistes institutionnalistes, qui suscite nombre de questions par rapport à la vision dominante.
- 10 Je crois qu'il est parfois utile de revoir certains de nos auteurs classiques, d'avoir recours à plusieurs écoles de pensée économique, surtout lorsqu'il s'agit de chercher la solution à des problèmes d'envergure comme la pauvreté, le chômage et la précarité d'emploi. Je ne prétends pas que les économistes institutionnalistes apportent toutes les réponses, mais je crois que les travaux effectués dans cette veine peuvent apporter un éclairage utile

dans le contexte actuel. Ce sera donc l'objet de la première partie du texte que de résumer - peut-être de façon un peu caricaturale en raison du peu d'espace - la vision économique dominante, pour ensuite traiter plus longuement de l'apport des économistes institutionnalistes, qui me paraissent pouvoir fonder un renouvellement des assises théoriques de l'économie politique et de la socio-économie au Québec.²

La vision dominante... ou le mythe du gouvernement minimaliste

- 11 Depuis quelques années, on parle souvent de la fin de l'État, et surtout, de la fin du " Big Government ". Plusieurs auteurs affirment que la globalisation rend le concept d'État-nation tout à fait dépassé, que l'État minimaliste constitue la meilleure stratégie dans un contexte de mondialisation. Il faut laisser agir l'entreprise privée, lui assurer les meilleures conditions de développement en veillant à ce que les coûts salariaux et la fiscalité lui soient le plus favorable possible.
- 12 Certains politiciens de droite affirment que la concurrence internationale amène quelque 6 milliards de personnes à s'affronter dans une inévitable guerre économique et que l'Asie du Sud-Est et le Mexique fixent maintenant les salaires et les conditions de travail à l'échelle mondiale ; les individus et les entreprises du Québec n'ont qu'à s'adapter, ceux du Canada de même. On cite souvent en exemple le cas des États-Unis, avec leur taux de chômage certes fort enviable de moins de 5 % (une situation de plein emploi qu'aucun économiste n'avait osé espérer, la plupart considérant qu'il était impossible de descendre en deçà de 6 % jusqu'au jour où cela s'est produit). On parle moins des différences dans les modes de calcul des taux de chômage au Canada et aux États-Unis (voir les actes du colloque organisé en 1999 par le Centre canadien d'étude des niveaux de vie), ainsi que de la pauvreté des « working poors », dont les salaires ne suffisent pas à assurer une vie décente. Je n'entrerai pas dans ce débat, puisque ce n'est pas l'essentiel de mon propos.
- 13 Au sujet de ce discours de la droite au sujet de la nécessaire adaptation de nos conditions de travail à la mondialisation et à la concurrence internationale, plusieurs politiciens de gauche tiennent un discours assez semblable. Ils ne semblent pas voir d'autre issue pour créer des emplois que l'économie sociale (ce qui se traduit souvent par des conditions de travail minimales) ; ils ajoutent cependant qu'ils ont énormément de compassion à l'égard des " perdants " de cette concurrence effrénée, ceux qui n'ont malheureusement pas les qualités - ou les réseaux - nécessaires pour survivre dans ce contexte. Ils iront jusqu'à dire qu'il faudrait améliorer la répartition des richesses en faveur de ces " perdants ", par le biais de programmes d'aide sociale, d'assurance-chômage, ainsi que de formation professionnelle éventuellement (bien qu'en l'absence d'emplois, quelle en est l'utilité ?). Ces politiciens et certains économistes de gauche souhaiteraient donc intervenir pour soutenir les revenus et l'emploi, mais comme l'État n'a plus les moyens, ils en viennent finalement aux mêmes conclusions que les premiers : le laisser-faire, un peu d'économie sociale...en attendant que...
- 14 Certains économistes, soit les tenants des " anticipations rationnelles"³, vont jusqu'à affirmer que le défi politique consiste en fait à réduire les attentes, ou les anticipations rationnelles des individus, pour reprendre leur terminologie. Les personnes de 45-50 ans et plus ont fait plutôt mieux que leurs parents ; celles de 40 et moins font plutôt moins bien et se sentent victimes d'injustice. Quant au 20 ou 30 ans et moins, il ne faudrait pas

qu'ils attendent trop de l'avenir. Ces économistes leur proposent dès maintenant de réduire leurs attentes. Il suffirait de réduire leurs anticipations pour régler le problème, selon eux !

- 15 Certains disent que l'État a pris trop de place au cours des dernières décennies, et qu'il faudrait retourner en arrière, à l'époque de la non intervention de l'État ; ils citent nombre de succès d'entreprises et d' "hommes " qui se sont " faits par eux-mêmes " (les fameux " self-made men " des Américains). Mais à quelle époque fait-on référence exactement ? À quels succès ?
- 16 Certaines recherches et publications récentes (Dertouzos *et al.* (1990), Bennett et Harrison, Reich, entre autres) montrent au contraire que la majorité des grandes entreprises américaines (y compris IBM, Marconi, RCA, GE, et tant d'autres) doivent une bonne partie de leur succès aux investissements de l'État : investissements en recherche et développement, qui sont transférés du militaire au civil, investissements en infrastructures publiques (téléphone, routes, éducation) qui permettent le développement, la production et la distribution des produits, etc. Je ne crois pas qu'il existe d'études canadiennes ou québécoises faisant aussi clairement cette démonstration, mais la situation est vraisemblablement la même. En tous cas, l'idée du retour en arrière vers une période où il n'y avait pas d'intervention de l'État, si elle ne représente pas une illusion totale, nous oblige certes à remonter plus loin en arrière que ne le prétendent ses défenseurs.
- 17 Ajoutons que la baisse de productivité enregistrée aux États-Unis et au Canada au cours des années 80 a été attribuée par plusieurs au retrait de l'État, plus précisément à la baisse des investissements dans les domaines des infrastructures publiques, de la santé et de l'éducation. Les investissements privés des entreprises devenant plus coûteux, et moins productifs, les entreprises sont tentées de se déplacer vers d'autres pays ou continents, d'où baisse potentielle de l'emploi.
- 18 Par ailleurs, les prétendus modèles de gouvernement "minimaliste" (Japon, Corée et autres) n'en sont finalement pas lorsqu'on étudie de plus près les relations État-entreprises dans ces pays.⁴ Enfin, sur une note anecdotique, on pourrait rappeler que l'entrepreneuriat est en fait très développé dans nombre de pays du Sud (il est très présent dès la sortie de l'avion, porteurs de bagages, etc.), mais que l'absence d'infrastructures publiques (routes, éducation, santé) limite souvent les développements de plus grande envergure.
- 19 Enfin, dernier argument contre le gouvernement minimaliste, la perspective keynésienne bien connue ; selon celle-ci, la baisse des salaires réels et le retrait de l'État-providence ne peuvent que limiter la consommation, et par conséquent la production des entreprises et l'emploi. Dans la lignée keynésienne, des travaux plus récents (Streeck, 1991) affirme qu'il est essentiel que l'État intervienne pour qu'une économie puisse passer à la production diversifiée de qualité (diversified quality production, en anglais), terme que l'on peut apparenter à la "production à forte valeur ajoutée" que défendait il y a quelque temps le gouvernement québécois. Sans doute l'approche keynésienne a-t-elle besoin d'être revue dans le contexte institutionnel actuel, comme le propose Wolfgang Streeck, mais elle demeure une base de départ pertinente, en particulier pour les stratégies d'innovation et de qualité.
- 20 Quel que soit le terme, la majorité des économistes, dont Michael Porter, dans son rapport sur le Canada, s'entendent pour dire que l'économie canadienne (et québécoise) n'ont

d'autre choix que d'évoluer vers ce modèle de production, s'ils veulent demeurer concurrentiels face aux économies à bas coûts de main-d'œuvre. En clair, si effectivement nous devons passer à une économie d'innovation et de qualité des produits, et si le soutien de l'État est aussi essentiel pour ce faire qu'il l'a été pour la période de croissance d'après-guerre, en termes d'infrastructures publiques (physiques et sociales, i.e. santé et éducation en plus des routes et infrastructures de télécommunications et d'inforoute !), alors l'État minimaliste ne peut que nous mener au gouffre !

- 21 Ceux qui soutiennent la vision de l'État minimaliste affirment souvent que c'est l'État naturel des choses ; pourtant, la vision du marché libre comme représentant l'état "naturel" des choses paraît fort ambiguë. Le marché est un construit social, une organisation sociale que certaines sociétés se sont donné pour réglementer ou discipliner l'activité économique. Dans le contexte de mondialisation actuel, où les entreprises multinationales, transnationales et internationales dominent, l'État national est peut-être plus que jamais nécessaire, non seulement pour contrecarrer ou discipliner ces grands conglomérats, mais aussi pour assurer l'offre de ces infrastructures publiques qui, au cours de l'histoire, se sont révélées nécessaires à la réussite de l'entreprises privée, y compris au royaume de la libre entreprise, soit les États-Unis.
- 22 Ce sont ces visions de l'État minimaliste et du marché "libre", avec équilibres automatiques, qu'il paraît utile de questionner. En regard des thèses dominantes actuellement au sujet du rôle de l'État, des entreprises, de la transformation des institutions, de la prédominance de l'objectif de compétitivité (guerrière) entre les entreprises, il est utile de rappeler l'apport des économistes institutionnalistes, car cette école a beaucoup à dire sur les institutions et le rôle de l'État, notamment en regard de la précarité ou de la stabilité d'emploi, et cette école me semble négligée dans la réflexion actuelle, en Amérique du Nord. En particulier ; en effet, la réflexion nord-américaine a été fortement dominée par les thèses du taux de chômage naturel, des anticipations rationnelles et autres thèses mettant notamment l'accent sur la responsabilité individuelle en regard du chômage. Pourtant, l'école institutionnaliste regroupe un grand nombre d'auteurs fort innovateurs et fort intéressants sur le plan de la réflexion économique, qui peuvent inspirer nos réflexions et travaux actuels. Bien que j'aie fait ma thèse en m'inspirant largement de leurs apports (Tremblay, 1989a), et que nous y ayons puisé de nouvelles sources d'inspiration dans des travaux plus récents (Bellemare, Dusseault, Poulin et Tremblay, 1996), je n'aurai pas la prétention d'exposer l'ensemble de leur œuvre. Je me contenterai d'esquisser les grandes lignes de cette école de pensée qui me semble pouvoir beaucoup apporter aux débats économiques actuels.

La vision institutionnaliste

- 23 En opposition avec la vision précédente, j'aimerais maintenant attirer l'attention sur des idées et des écrits qui m'ont personnellement inspirée dans mes travaux en économie du travail et de l'innovation, et situer aussi mes travaux et ceux de quelques collègues économistes avec qui j'ai travaillé (Diane Bellemare, Lise Poulin Simon et Ginette Dussault) au sein d'une certaine "tradition institutionnaliste québécoise". Je précise d'ailleurs que notre association à l'école institutionnaliste résulte de nos travaux de recherche individuels⁵, mais aussi d'une réflexion collective menée dans le cadre d'un travail d'équipe.⁶

- 24 Cette réflexion nous a amenées à constater que nos travaux s'inscrivent dans la tradition de l'économie institutionnaliste américaine, mais aussi dans une certaine tradition française représentée notamment par l'économiste François Perroux, qui appelait à une économie du "genre humain", ou de la ressource humaine, ou encore de l'économiste Henri Bartoli⁷, qui appelle à une économie "multidimensionnelle". Ces penseurs institutionnalistes, qui ne représentent pas la tradition dominante en science économique, sont ceux qui inspirent le plus nos travaux et, réciproquement, dont nos travaux se rapprochent effectivement le plus, tant du point de vue de la méthodologie (souvent inductive) que du cadre théorique.
- 25 Afin d'illustrer la pertinence de leur réflexion dans le contexte économique actuel, et en regard du thème du renouvellement des institutions et du rôle de l'État, les travaux de certains économistes institutionnalistes seront présentés dans un premier temps. Puis, dans un deuxième temps, afin d'illustrer l'apport potentiel de l'analyse institutionnaliste à l'économie du travail et à l'analyse du marché de l'emploi au Québec, nous situerons nos travaux et ceux de quelques collègues dans cette perspective.
- 26 Divers groupes d'institutionnalistes peuvent être identifiés, mais on s'entend généralement pour identifier essentiellement trois grands groupes. Les économistes institutionnalistes de la première génération (Veblen et Commons notamment), ceux de la deuxième génération, ou génération d'après-guerre, que l'on qualifie parfois de post-institutionnalistes, et enfin, les "nouveaux" institutionnalistes.⁸

La première génération

- 27 En économie du travail, il faut souligner que les premiers institutionnalistes étaient considérés comme des *pragmatiques* ou des *pragmatistes*, intéressés par la recherche de solutions aux problèmes réels de l'économie (pauvreté, chômage chronique et sous-emploi notamment), problèmes découlant essentiellement de la philosophie de laisser-faire en vigueur à l'époque, et à laquelle ils s'opposaient. Ils se distinguent ainsi fortement des économistes néo-classiques de l'époque, soit l'école orthodoxe qui favorise le laisser-faire, tout comme leurs successeurs se différencient des économistes de l'école de Chicago qui, comme on le sait, viendront à dominer dans les années 60 jusqu'à aujourd'hui.
- 28 Un économiste comme John Commons s'intéressait aux *conflits d'intérêt* qui existent inévitablement dans l'économie, et plus particulièrement à l'*action collective*. À l'instar de nombreux autres économistes institutionnalistes, Commons a beaucoup travaillé au développement de législations en matière de travail aux États-Unis, considérant qu'il fallait encadrer le marché pour qu'il fonctionne correctement. Ainsi, les économistes institutionnalistes ont joué un rôle déterminant dans la création des institutions de l'État-providence américain, au début du XXe siècle. Ils ont milité pour la reconnaissance syndicale et pour la mise sur pied de procédures de conciliation et d'arbitrage (McNulty, 1988). Ils ont également contribué aux législations sur les accidents du travail, sur le salaire minimum et sur l'assurance-chômage.
- 29 Les économistes institutionnalistes considèrent que les institutions ont un rôle déterminant dans l'économie (*cf.* Veblen). Ils voient l'activité économique comme le résultat de l'action volontaire (*cf.* Commons), de stratégies d'acteurs. Commons considère que les économistes font fausse route en adoptant des concepts de la physique ou même de la biologie, pour étudier l'économie. À ses yeux, ces modèles ne peuvent s'appliquer

aux relations sociales, dont les relations de production, précisément parce que les activités humaines sont des activités volontaires, et non le simple résultat de forces inanimées, l'offre et la demande notamment. C'est pour cette raison que Commons accorde autant d'attention aux institutions.

- 30 En effet, les institutions sont nécessaires pour que se dégage un certain ordre social, malgré l'existence de conflits d'intérêts. Commons définit une institution de la façon suivante : il s'agit de l'action collective qui maîtrise, qui libère et qui élargit l'action individuelle ("collective action in control, liberation, and expansion of individual action").
- 31 Selon Commons, les institutions peuvent prendre des formes différentes, selon que l'action collective est plus ou moins organisée. Si elle est peu organisée, on aura simplement des règles de fonctionnement ou des règles du jeu ("working rules"), alors que si elle est plus organisée, on aura des organisations plus développées ("going concerns"). On pense ici aux syndicats, aux corporations et aux partis politiques en particulier.
- 32 Chez les institutionnalistes, contrairement aux néo-classiques, les institutions ne sont pas des nuisances, ou des limites à la liberté individuelle, comme le soutiennent nombre de penseurs de droite aujourd'hui. Au contraire, selon Commons, les limites que les institutions imposent au comportement attendu des individus membres de l'institution ou touchés par son action leur permettent en fait d'être créatifs, dans le respect des règles reconnues s'entend.
- 33 Les préoccupations pour le réel, pour la mise sur pied d'institutions ou de législations reconnaissant les droits des travailleurs et travailleuses sont très particulières à ce groupe d'économistes institutionnalistes, en regard de l'ensemble de la profession des économistes. Cela s'explique par le fait que ces économistes ne créent pas d'oppositions entre l'étude de « ce qui est » et l'étude de « ce qui doit être », ce que l'on appelle généralement la science positive et la science normative. Or, on sait que nombre d'économistes s'intéressent peu à « ce qui doit être », considérant que le libre marché est préférable et que l'établissement de normes ne concerne pas la science économique, mais plutôt les juristes et l'État, et que ces normes sont des contraintes imposées injustement à l'action et à l'entrepreneuriat individuel.
- 34 Les économistes institutionnalistes sont loin de cette vision. Au contraire, les institutions de l'État-providence permettent de maîtriser certains "facteurs limitatifs" ("limiting factors"), liés à l'insécurité économique des travailleurs. Cette maîtrise de l'insécurité et des facteurs limitatifs permet d'assurer la survie du capitalisme, en le rendant plus "humain" (ce n'est pas l'expression de Commons, mais cela rend bien l'idée), et en lui permettant de coexister avec la démocratie, qui paraît aussi essentielle à Commons. À l'instar de Schumpeter (cf. Tremblay, 1989), on peut ainsi dire que Commons cherchait à améliorer le capitalisme pour en assurer la survie à long terme, ainsi que la démocratisation, un objectif tout aussi important à ses yeux.

Les économistes d'après-guerre ou post-institutionnalistes

- 35 Les économistes d'après-guerre, ou post-institutionnalistes, se sont beaucoup intéressés au fonctionnement du marché du travail, et il faut reconnaître que c'est là un des objets de recherche privilégiés par les économistes institutionnalistes de cette génération. On peut d'ailleurs considérer que c'est cette génération qui a fait reconnaître le champ

spécifique de l'économie du travail en Amérique du Nord. Cependant, cette génération se réfère davantage à la théorie néo-classique et, de ce fait, plusieurs de ces économistes se qualifieront plutôt de néoclassiques révisionnistes que d'institutionnalistes (Kerr, 1988). Ce sont les historiens de la pensée qui les ont ensuite qualifiés de post-institutionnalistes et les ont situés dans cette tradition intellectuelle (McNulty, 1980).

- 36 Ces économistes retiennent le marché comme cadre de référence, mais ils ne font pas du marché de concurrence pure et parfaite leur point de référence, contrairement aux néoclassiques de l'époque. Considérant que la théorie néo-classique du marché du travail, fondée sur une régulation automatique et un équilibre réalisé sur la base d'ajustements de prix, de l'offre et de la demande, représente mal la réalité, ces économistes cherchent en fait à rendre la théorie du marché du travail plus conforme à la réalité, tenant compte à la fois des *règles* découlant de l'action collective (*cf.* Commons), de la *segmentation* du marché du travail en groupes non compétitifs, de l'importance des *règles* régissant l'allocation et la rémunération du travail à l'intérieur des entreprises.
- 37 Le plus connu des auteurs de cette génération est John Dunlop, qui a développé des travaux sur le système de relations industrielles. Plusieurs de ces économistes se sont intéressés à la négociation collective, et ils avaient sur ce sujet une vision plutôt pragmatique.
- 38 Alors que Commons soutient la reconnaissance des syndicats parce qu'il considère que le rapport de force est en faveur du capital et que celui-ci a des intérêts divergents par rapport au travail, Dunlop fonde cette demande de reconnaissance sur des bases plus pragmatiques. Il affirme que les interdépendances entre capital et travail - qui existent bien malgré les intérêts divergents - sont mieux gérées lorsqu'elles sont inscrites dans un cadre tripartite. Chacun des acteurs du système peut alors mieux ajuster son comportement à celui des autres.
- 39 On peut ainsi dire que Dunlop a une vision plutôt utilitaire de la négociation, qu'il inscrit dans un cadre de référence asystémique, où des équilibres successifs peuvent apparaître, ces divers équilibres pouvant être étudiés à partir de la méthode de statique comparative (et non de dynamique). Dunlop considère que son approche systémique des relations industrielles, où un équilibre se dégage à partir des interdépendances et des contraintes propres à chacun des acteurs (plutôt qu'à partir de chocs exogènes), mérite d'être retenue, puisqu'à titre de praticien, cette méthode lui a permis de régler des problèmes concrets liés au travail. Encore récemment, Dunlop soutenait cette perspective, dans le cadre de travaux réalisés pour la commission qu'il a dirigée, à la demande du Président Clinton (Dunlop, 1993).
- 40 Signalons enfin que ces économistes privilégient parfois une approche multidisciplinaire afin de refléter les diverses dimensions du comportement humain, ce qui s'apparente également à des travaux français de nature semblable, soit la perspective "multidimensionnelle" d'économistes comme François Perroux (1993, réédition) ou Henri Bartoli (1991).

Les nouveaux institutionnalistes

- 41 Au nombre des nouveaux institutionnalistes, mentionnons les noms des économistes étatsuniens Peter B. Doeringer et Michael J. Piore, ainsi que Paul Osterman, qui ont plus particulièrement inspiré nos recherches sur les marchés internes du travail⁹. Il

conviendrait éventuellement d'y ajouter des économistes féministes américaines comme Barbara Bergman, une des rares économistes "dissidentes" reconnue par la "profession" aux États-Unis¹⁰, ainsi que plusieurs autres de l'International Association for Feminist Economics.

- 42 Les travaux menés par les nouveaux institutionnalistes, comme par les économistes radicaux, qui y sont aussi associés à cette époque, ont d'abord porté sur le problème de la pauvreté aux États-Unis¹¹ ; les recherches visaient à tenter de trouver des solutions à ce problème. On peut souligner que nombre de travaux effectués par des économistes québécois dans des organismes publics ou autres touchent la question de la pauvreté, de l'aide sociale et des autres régimes d'assurance publics, et peuvent s'apparenter à la tradition institutionnaliste nord-américaine¹².

Notre vision en regard des thèses institutionnalistes

- 43 Ayant présenté brièvement l'école institutionnaliste américaine, il paraît pertinent de montrer comment nombre de travaux d'économistes québécois se situent également dans cette perspective, et interroger de ce fait la vision dominante de l'économie aujourd'hui. Pour ce faire, nous situerons surtout nos travaux personnels (Tremblay 1989a, 1992c, 1997, 2000) et collectifs avec d'autres collègues économistes (Bellemare, Dussault, Poulin Simon et Tremblay, 1996 ; Bellemare et Poulin Simon, 1986). Un certain nombre d'autres économistes nous semblent se situer dans la même tradition, mais je ne veux pas les associer à une tradition qu'ils ou elles ne revendiquent pas nécessairement.
- 44 De fait, mes travaux individuels se sont d'abord situés dans une perspective de remise en question de certains éléments de la théorie néo-classique, dans laquelle j'ai d'abord été formée, et ce n'est ultérieurement, au moment de la thèse en 1989, que des rapprochements le paradigme institutionnaliste ont été établis. Je mettrai en évidence la vision développée dans le champ de l'économie du travail et de l'emploi, à partir de travaux de recherche menés en collaboration avec D. Bellemare et L. Poulin-Simon en particulier. En cela, notre démarche s'apparente d'ailleurs à celle des économistes institutionnalistes américains, dont le questionnement est issu de recherches qui les ont amenés à contester la vision dominante.
- 45 En ce qui concerne le champ de l'économie du travail en général, les principaux apports de nos travaux pourraient, à nos yeux, se résumer en quelques grands points, que voici :
- 1) La mise en évidence d'un processus de *ségrégation* et de *sélection* sur le marché du travail, lui-même renforcé par la situation de pénurie d'emploi que connaît le Québec depuis quelques décennies ; un certain nombre de travaux ont mis en relief l'existence d'un processus de discrimination systémique, résultant en partie également de la pénurie d'emploi, mais aussi de valeurs sociales traditionnelles qui ont pour effet d'exclure les « autres », sur la base de critères de sexe, de groupe ethnique ou d'autres critères.¹³ Or, pour corriger cet effet de discrimination systémique et de ségrégation, le marché libre semble tout à fait inefficace, comme on a pu l'observer au cours des dernières décennies.
 - 2) La mise en évidence d'une *segmentation* du marché du travail, qui se manifeste notamment par la situation différenciée des femmes et des jeunes sur le marché du travail et leur concentration dans le segment secondaire, ce que l'on peut associer à l'existence de discrimination systémique - dans le cas des femmes surtout - . Ainsi, malgré une progression importante du taux d'activité des femmes et des jeunes, qui est presque le même que celui

des hommes dans certains groupes d'âge, on constate que les femmes et les jeunes demeurent concentrés dans certains secteurs et catégories professionnelles, généralement les moins rémunérateurs. Certains travaux se sont intéressés davantage à la dimension théorique de la segmentation du marché du travail et au positionnement des femmes et des jeunes dans les segments les plus précaires, les moins rémunérés, etc.¹⁴

- 46 D'autres travaux se sont penchés sur la situation particulière des travailleuses vieillissantes ; alors que le vieillissement et les travailleurs vieillissants ou âgés ont fait l'objet de bon nombre de travaux au cours des dernières décennies, très peu de travaux se sont intéressés spécifiquement à la question des femmes vieillissantes en situation d'emploi ; or, nos travaux ont montré que celle-ci est fort différente de celle des hommes, en raison notamment d'une participation différente au marché du travail.¹⁵
- 47 De manière générale, l'idée d'un marché du travail de concurrence pure et parfaite se trouve remise en question par nombre de travaux sur l'emploi des femmes et des jeunes.
- 3) La mise en évidence du *caractère androcentrique du discours économique* touchant la pauvreté, les revenus, l'emploi et plus généralement en économie du travail : cela est évident si l'on tient compte du fait qu'il y a sous-estimation, voire occultation, des nombreuses formes de travail féminin : travail domestique gratuit, travail bénévole, et l'on pourrait ajouter travail communautaire, souvent en partie rémunéré seulement. Ceci conduit à sous-estimer l'importance des responsabilités parentales, familiales, d'éducatrice, de "mère", de "soignante" (pour les parents âgés) et tant d'autres dimensions du travail effectué par les femmes, travail qui a déjà été évalué à quelque 40 % du PIB pour le seul travail domestique. Ce travail et ces responsabilités (car il faut aussi parler de la charge mentale, et non seulement des tâches effectives, visibles, comme l'ont montré les travaux récents) s'ajoutent aux responsabilités professionnelles et sociales que les femmes partagent de plus en plus avec les hommes.
- 48 À cet égard, certains travaux du Conseil du statut de la femme, réalisés sous la direction de Louise Vandelac (1985) avaient avancé le concept de "production sociale" pour rendre compte de l'importance de cet apport économique et social représenté par les diverses formes de travail des femmes.
- 49 Les débats actuels sur l'économie sociale et les emplois de femmes qu'on y retrouve en majorité relancent les débats sur cette question persistante de la sous-évaluation des travaux et tâches réalisées par les femmes dans l'économie.
- 4) La mise en relief d'une autre forme de segmentation, associée à la *situation différenciée des femmes* et des hommes en regard de l'*organisation du travail*. Bien que ce dernier objet ait été moins étudié par les économistes, il nous paraît important de le noter, puisqu'il s'agit d'un sujet de plus en plus important dans les recherches, surtout dans un contexte où l'on affirme que notre économie doit passer à une production diversifiée et de qualité, et que cela exige une organisation du travail dite "qualifiante".
- 50 Or, à la suite des travaux des Allemands Horst Kern et Michael Schumann sur la remise en question de la division du travail dans certains secteurs d'activité, et des travaux de nombre d'autres auteurs sur la "High Performance Organisation", les "nouvelles formes d'organisation du travail", etc., je me suis intéressée plus récemment à la thèse de la remise en question de la division - sexuelle notamment- du travail dans le contexte de changements techniques et organisationnels. En gros, on peut dire que cette remise en question, si elle a débuté dans certains secteurs, n'a pas encore révolutionné l'ensemble

du marché du travail, et commence à peine à toucher le secteur public et les secteurs d'emploi féminins en particulier.¹⁶

- 51 Pour ce qui est de l'analyse du fonctionnement du marché du travail et de l'emploi, et plus particulièrement des rôles respectifs de l'État et du marché, les travaux individuels et collectifs de notre groupe¹⁷ avaient mis en relief un certain nombre de problèmes du marché du travail :
1. La reconnaissance du *chômage comme échec de marché* ; non seulement souligne-t-on l'échec général en regard de la non réalisation du plein emploi (Bellemare et Poulin Simon, 1983, 1986), mais on note que l'échec se traduit également par un sous-emploi, incluant des formes d'emploi précaires, horaires de travail réduits ou durées d'emploi écourtées (Tremblay, 1992a, 1995c, 2000), de même qu'une discrimination à l'endroit des femmes (Dussault, 1987).
 2. Le constat que la fonction d'utilité sociale dépend aussi de *valeurs non marchandes*, contrairement à ce qu'affirme la théorie économique dominante, où les prix dominant (Bellemare et Poulin Simon, 1983, 1986 ; Bellemare, Dussault, Poulin Simon et Tremblay, 1996). Ceci se situe dans la lignée de travaux institutionnalistes, et indique que la *participation* des acteurs sociaux, notamment dans le cadre de la *concertation*, peut permettre de révéler la fonction de bien-être social et d'éclairer les choix de l'État.
- 52 Ainsi, à l'instar des économistes institutionnalistes américains, les travaux québécois montrent que la participation et les processus permettant d'arriver à des décisions collectives sont tout aussi importants, sinon davantage, que les résultats (Bellemare et Poulin Simon, 1986). En fait, les processus déterminent en bonne partie ces résultats, comme le montrent les analyses comparatives sur la concertation dans différents pays (Rolland et Tremblay, 1995, 1996).
- 53 3) Les recherches ont aussi mis en relief l'importance de la motivation des acteurs, notamment en regard de l'emploi (Bellemare et Poulin Simon, 1986 ; Rolland et Tremblay, 1995) et de l'innovation (Tremblay, 1989a, 1992, 1995). En ce qui concerne l'emploi, les cas de l'Allemagne et de la Suède notamment illustrent bien l'importance de la motivation et de la participation des acteurs, pour en arriver à un consensus et, en quelque sorte, imposer des choix à l'État (Rolland et Tremblay, 1995). La société civile joue alors un rôle de régulation et de redistribution au sein du système économique.
- 54 Par ailleurs, en ce qui concerne l'innovation ou la production diversifiée et de qualité, mes travaux sur l'innovation ont permis de montrer que le processus même de l'innovation peut-être modelé, influencé ou transformé par les *institutions du marché du travail* et par les ressources humaines en général (Tremblay, 1989a, 1995b ; Tremblay et Rolland, 1998) ; celles-ci peuvent donc avoir un effet *structurant* sur le processus et les capacités d'innovation.
- 55 Les études traditionnelles tendaient à indiquer que les ressources humaines ne faisaient que s'adapter - passivement, plus ou moins bien - aux changements technologiques, organisationnels et autres. Ceci est important dans un contexte où l'on parle de l'importance des nouvelles formes d'organisation du travail pour la compétitivité économique et l'emploi, puisqu'on peut voir dans la capacité d'innover des entreprises et des secteurs, ainsi que dans leur capacité à adopter de nouvelles formes d'organisation du travail, une source de segmentation du marché du travail.
- 56 Ici encore, il apparaît que l'État peut avoir un rôle à jouer, pour s'assurer que ce ne soient pas que les secteurs intensifs en capital, les secteurs les plus compétitifs, fortement exposés à la concurrence, qui prennent la voie de l'innovation, de la qualité et de la

diversité de production, s'assurant ainsi une place sur les marchés internationaux. Qu'en sera-t-il alors des travailleurs des autres secteurs ? Et qu'en sera-t-il d'ailleurs des travailleurs et travailleuses déplacés par l'innovation dans les secteurs de pointe ? Ici encore, le marché n'est pas un très bon régulateur, et encore moins un bon redistributeur.

- 57 Les travaux institutionnalistes ont aussi mis en évidence l'importance de la motivation des agents ou acteurs économiques et sociaux. À l'instar de ces travaux, nous considérons que les institutions ont un rôle déterminant dans l'économie (*cf.* Veblen) et nous voyons l'activité économique comme le résultat de l'action volontaire (*cf.* Commons), de stratégies d'acteurs, et non le simple résultat de forces inanimées, l'offre et la demande notamment. Ce sont là quelques constats importants en regard de l'analyse du marché du travail, comme du rôle plus général des entreprises et de l'État dans l'économie. Ce sont aussi là des aspects qui nous semblent pouvoir inspirer un certain renouvellement de la tradition d'économie politique au Québec.

Conclusion

- 58 Nous n'avons qu'esquissé quelques éléments constitutifs de l'apport des économistes institutionnalistes à l'analyse des institutions, du travail et de l'emploi. Cependant, comme nous l'avons noté précédemment, il nous semble que ces travaux, qui ne s'inscrivent pas dans la tradition dominante en science économique, sont parmi ceux qui peuvent le mieux alimenter la réflexion des économistes au sujet du renouvellement des institutions et du rôle de l'État dans le contexte actuel, comme au sujet du renouvellement théorique du champ de l'économie politique (voir notamment Bartoli, 1991, Perroux, 1993).
- 59 Alors qu'une vision négative de l'État comme "nuisance publique", ou "empêcheur de tourner" - pour la machine économique -, semble dominer et induire un désengagement de l'État, il paraît important de rappeler, à l'instar des économistes institutionnalistes, que cette vision traditionnelle néoclassique n'assure aucunement le succès économique dans un contexte de mondialisation. Au contraire, il semble que tant les travaux historiques et empiriques sur le développement de l'entreprise privée aux États-Unis (Reich, Dertouzos *et al.* et d'autres) que les travaux théoriques (Perroux, 1993, Bartoli, 1991, Bellemare *et al.*, 1996) et les interventions concrètes des économistes institutionnalistes montrent que l'État a bel et bien un rôle à jouer dans l'économie, peut-être plus que jamais dans un contexte de mondialisation. Il nous semble en tout cas qu'il serait pertinent de poursuivre la réflexion en ce sens, plutôt que dans les voies dominantes à l'heure actuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Bartoli, Henri (1991). *L'économie multidimensionnelle*, Paris, Economica, 527 pages.

- Bellemare, Diane et Lise Poulin-Simon (1986). *Le défi du plein emploi : un nouveau regard économique*, Montréal, Saint-Martin, 530 pages.
- Bellemare, Diane et Lise Poulin-Simon (1983). *Le plein-emploi : Pourquoi ?*, Montréal, éditions Saint-Martin, 273 pages.
- Bellemare, Diane, Lise Poulin-Simon, et Diane-Gabrielle Tremblay (1998). *Le paradoxe de l'âgisme dans une société vieillissante : enjeux et défis de gestion*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 265 pages.
- Bellemare, Diane, Lise Poulin-Simon et Diane-Gabrielle Tremblay (1992b). Part Time Work: precarious work and difficult retirement for aging women?, dans U. Ebbing (ed.), *Aspects of Part-Time Working in Different Countries*, *Arbeitspapier*, vol. 1992-7, Gelsenkirchen, Institut Arbeit und Technik, pp. 79-87.
- Bellemare, Diane, Lise Poulin-Simon et Diane-Gabrielle Tremblay (1992). "La situation et les enjeux spécifiques aux travailleuses vieillissantes", *Recherches féministes*, vol. 5, n° 2, pp. 123-148.
- Bellemare, Diane, Lise Poulin-Simon et Diane-Gabrielle Tremblay (1992a). "Les travailleuses vieillissantes et les enjeux institutionnels face à la retraite", *Les cahiers de la femme/Canadian Woman Studies*, Toronto/Université York, vol. 12, n° 3 , pp. 40-45.
- Bellemare, Diane, Lise Poulin-Simon et Diane-Gabrielle Tremblay (1991). Les travailleuses vieillissantes : une réalité méconnue, *Rapport de recherche remis au Bureau de la main-d'œuvre féminine de Travail Canada*, 150 pages.
- Bernier, Colette, Ginette Dussault et Lise Poulin-Simon (1993). La formation professionnelle : mise en valeur des ressources humaines et réponses aux changements structurels, dans Gilles Laflamme (ed.), *La formation professionnelle : perspectives internationales*, Genève, BIT.
- Commons, John R. (1950). *The Economics of Collective Action*, New York, The Macmillan Company.
- De Terssac, Gilbert et Diane-Gabrielle Tremblay (2000). *Où va le temps de travail ?*, Toulouse, Éditions Octares, 284 pages.
- De Terssac, Gilbert et Diane-Gabrielle Tremblay (2000). Quelques tensions contradictoires de l'évolution du temps de travail, dans Gilbert De Terssac et Diane-Gabrielle Tremblay (sous la direction de), *Où va le temps de travail ?*, Toulouse, Éditions Octares, pp. 5-25.
- Dertouzos, Michael L., Richard K. Lester, and Robert M. Solow (1990). *Made in America [pour une reprise de l'initiative industrielle le rapport choc du MIT]*, Paris, InterEditions , 394 pages.
- Dunlop, John Thomas (1993). *Industrial Relations Systems*, Boston, Ma, Harvard Business School Press, 331 pages.
- Dussault, Ginette (1987). *"A travail équivalent, salaire égal" : la portée de la revendication*, Montréal, Institut de recherche appliquée sur le travail, 80 pages.
- Forum pour l'emploi (1991). *Le Québec à l'ouvrage*. Document de base pour le colloque des 5 et 6 novembre 1991.
- Kerr, Clark (1988). The Neoclassical Revisionists in Labor Economics (1940-1960) R.I.P., in John Thomas Dunlop et Bruce E. Kaufman (eds), *How labor markets work : reflections on theory and practice*, Lexington, Mass., Lexington Books, pp. 1-46.
- Kerr, Clark and Paul D. Staudohar (1986). *Economics of labor in industrial society*, San Francisco, Calif., Jossey-Bass, 420 pages.
- LeQueux, S., Doug Biddle, John Burgess et Diane-Gabrielle Tremblay (2001). Does Europe have a Monopoly of Heart? Youth Employment Policies in Australia and Canada, in Amparo Serrano

- Pascual (ed.), *Youth Employment Policies in Europe and Abroad*, Bruxelles, European Trade Union Institute.
- McNulty, Paul J. (1980). *The Origins and Development of Labor Economics: A Chapter in the History of Social Thought*, Cambridge, Mass., MIT Press, 248 pages.
- Morel, Sylvie (1988). "Pénurie d'emploi et discrimination à l'endroit des femmes sur le marché du travail", *Interventions économiques*, n° 20-21, pp. 245-263.
- Perroux, François (1993 :2). *L'économie de l'homme, tome 2*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Perroux, François (1993 :1). *Marx, Schumpeter, Keynes, tome 1*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Perroux, François (1993 :6). *Théorie et histoire de la pensée économique, tome 6*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- Rolland, David et Diane-Gabrielle Tremblay (1995). Les Fonds d'investissement des travailleurs, la politique salariale et la démocratie économique en Suède : relance du capital ou socialisme syndical ?, dans Diane-Gabrielle Tremblay, Concertation et performance économique : vers de nouveaux modèles ?, Montréal, Presses de l'Université du Québec, pp. 59-81.
- Streeck, Wolfgang (1991). On the Institutional Conditions of Diversified Quality Production, in Egon Matzner et Wolfgang Streeck (eds), *Beyond Keynesianism. The Socio-Economics of Production and Full Employment*, Aldershot, Edward Elgar, pp. 21-61.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1995c). L'aménagement et la réduction du temps de travail : une réponse au problème de l'exclusion ?, dans Juan-Luis Klein et Benoît Lévesque (sous la direction de), *Contre l'exclusion : repenser l'économie*, Québec, Presses de l'université du Québec/ collection Études d'économie politique, pp. 99-121.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1995f). Coopération, concertation et innovations dans les systèmes productifs nationaux et d'entreprises : vers de nouveaux modèles ?, dans Diane-Gabrielle Tremblay (sous la direction de), *Concertation et performance économique : vers de nouveaux modèles ?*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, pp. 1-11.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1989a). La dynamique économique du processus d'innovation. Une analyse de l'innovation et du mode de gestion des ressources humaines dans le secteur bancaire canadien, *Thèse déposée en janvier et soutenue en juin 1989, n°2 tomes*, Paris, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 711 pages.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1997). *Économie du travail. Les réalités et les approches théoriques*, Montréal, Télé-université/Éditions Saint-Martin, 586 pages.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1992b). L'emploi des femmes et la division sexuelle du travail, dans Diane-Gabrielle Tremblay (sous la direction de), *Travail et société. Une introduction à la sociologie du travail*, Montréal, Éditions Agence d'Arc/Télé-université, pp. 351-402.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1990a). *L'emploi en devenir*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture Collection Diagnostic, 120 pages.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1997). *Formation et compétitivité économique : perspectives internationales*, Québec, Télé-université/Éditions Saint-Martin, 394 pages.
- Tremblay, Diane-Gabrielle (1989). Les formes d'emploi au Canada et au Québec : leur signification et leur évolution récente, dans *L'évolution des formes d'emploi*, Paris, La Documentation française/Collection Documents Travail-Emploi, pp. 210-220.

Tremblay, Diane-Gabrielle (1995e). The Importance of Human Resources in the Dynamics of Innovation and Automation, dans Ai-Yun Hing, Poh Kam Wong et Gert Schmidt (sous la direction de), *Organizational and Workforce Issues in Automation: Cross Cultural Perspectives*, Berlin, Éditions Sigma, pp. 247-272.

Tremblay, Diane-Gabrielle (1995a). Innovation, Employment Systems and Division of Labour: an Analysis of the Canadian Banking Sector, dans Wolfgang Littek et Tony Charles, *The New Division of Labour: Emerging Forms of Work Organisation in International Perspectives*, Berlin et New York, Walter de Gruyter Press, pp. 397-418.

Tremblay, Diane-Gabrielle (1992c). "Innovation et marchés internes du travail dans le secteur bancaire ; vers un modèle multidimensionnel de l'innovation", *Technologies de l'information et société*, Paris/Dunod, vol. 4, n° 3, pp. 351-380.

Tremblay, Diane-Gabrielle (1996). *Innovation, technologie et qualification : multidimension et complexité du processus d'innovation*, Québec, Presses de l'université du Québec/collection Études d'économie politique, 286 pages.

Tremblay, Diane-Gabrielle (1990b). Innovation technologique et différenciation des formes d'emploi. Essai de position du problème, dans Gerry Rodgers et Janine Rodgers (sous la direction de), *Les emplois précaires dans la régulation du marché du travail : la croissance du travail atypique en Europe de l'Ouest*, Genève, Institut international d'études sociales (Bureau international du travail), pp. 237-256.

Tremblay, Diane-Gabrielle (1995b). "La multidimensionnalité du phénomène de l'innovation : une réalité abordée par les économistes institutionnalistes", *Cahiers de l'ACFAS : La recherche sur l'innovation ; une boîte de Pandore ?*, n° 83, pp. 79-113.

Tremblay, Diane-Gabrielle (1998). *Objectif plein emploi, le marché, la social-démocratie ou l'économie sociale ?*, Québec, Presses de l'université du Québec/collection Études d'économie politique, 282 pages.

Tremblay, Diane-Gabrielle (1995d). *Organisation du travail et technologies dans les bureaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec/Télé-université, 289 pages.

Tremblay, Diane-Gabrielle (2000). Temps de travail et diversité des temps sociaux : l'importance de la question du genre dans les recherches québécoises et nord-américaines, dans Gilbert De Terssac et Diane-Gabrielle Tremblay (sous la direction de), *Où va le temps de travail ?*, Toulouse, Éditions Octares, pp. 163-184.

Tremblay, Diane-Gabrielle (1992a). Les tendances de l'emploi : flexibilité et précarité, dans Diane-Gabrielle Tremblay (sous la direction de), *Travail et société. Une introduction à la sociologie du travail*, Montréal, Éditions Agence d'Arc/Télé-université, pp. 457-498.

Tremblay, Diane-Gabrielle, Diane Bellemare, Ginette Dussault et Lise Poulin-Simon (1996). L'emploi, le travail et les relations professionnelles : la vision des économistes du travail nord-, dans Gregor Murray, Marie-Laure Morin et Isabel da Costa (sous la direction de), *L'état des relations professionnelles : tradition et perspectives de recherche*, Toulouse et Québec, Éditions Octares et PUL, pp. 466-486.

Tremblay, Diane-Gabrielle, Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon (1995a). "La gestion de la main-d'œuvre vieillissante dans les entreprises : stratégies et attitudes sociales", *Relations industrielles*, vol. 50, n° 3, pp. 483-514.

Tremblay, Diane-Gabrielle, Diane Bellemare et Lise Poulin-Simon (1995). Le paradoxe de l'âgisme dans une société vieillissante : une perspective économique, dans Anne-Marie Guillemard,

Jacques Légaré et Pierre Ansart (sous la direction de), *Entre travail, retraite et vieillesse : le grand écart*, Paris, L'Harmattan, pp. 265-285.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Monique K. de Sève (1996). "Formes changeantes et persistantes de la division sexuelle du travail ; les résultats d'une enquête auprès d'une centaine de salariés dans dix entreprises québécoises", *Recherches féministes*, vol. 9, n° 1, pp. 81-104.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Pierre Doray (2000). *Vers de nouveaux modes de formation professionnelle ? Rôle des acteurs et des collaborations*, Québec, Presses de l'université du Québec, 278 pages.

Tremblay, Diane-Gabrielle, Pierre Doray et Carol Landry (2000). Les comités sectoriels du Québec : un signe de rapprochement économie-éducation en matière de formation professionnelle ?, dans A. Alcouffe, B. Fourcade, J.-M. Plassard et G. Tahar, *Efficacité versus équité en économie sociale*, vol. tome 2, Paris, L'Harmattan, pp. 63-74.

Tremblay, Diane-Gabrielle, Pierre Doray et Carol Landry (2000). L'émergence de la coopération dans le domaine de la formation professionnelle ; le cas des comités sectoriels, dans Diane-Gabrielle Tremblay et Pierre Doray (sous la direction de), *Vers de nouveaux modes de formation professionnelle ? Rôle des acteurs et des collaborations*, Québec, Presses de l'université du Québec, pp. 173-194.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Jean-Marc Fontan (1994). *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 579 pages.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Irène Le Bot (2000). Le système dual de formation professionnelle en Allemagne : enjeux et défis des années 2000, dans Diane-Gabrielle Tremblay et Pierre Doray (sous la direction de), *Vers de nouveaux modes de formation professionnelle ? Rôle des acteurs et des collaborations*, Québec, Presses de l'université du Québec, pp. 115-144.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Lise Poulin-Simon (1994). "Évolution de l'emploi, politiques publiques et innovations sociales dans une société à chômage chronique élevé", *Critique régionale*, Bruxelles/Université libre de Bruxelles, n° 23-24, pp. 5-30.

Tremblay, Diane-Gabrielle et David Rolland (1999). "Employee Training in Canada: Where do we stand?", *Workplace Gazette*, Ottawa/Département des ressources humaines, pp. 79-88.

Tremblay, Diane-Gabrielle et David Rolland (2000a). La formation au Japon, en Suède et en Allemagne : quelques éléments de comparaison, dans Dominique Bouteiller (sous la direction de), *Former pour performer*, *Collection Racines du savoir*, Revue internationale Gestion.

Tremblay, Diane-Gabrielle et David Rolland (1998). *Gestion des ressources humaines : typologies et comparaisons internationales*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 415 pages.

Tremblay, Diane-Gabrielle et David Rolland (2000b). "Labour Regime and Industrialisation in the Knowledge Economy; the Japanese Model and its Possible Hybridisation in Other Countries", *Labour and Management in Development Journal*, (<http://labour-management.anu.edu.au/LMDvolume1.htm>), vol. 1, n° 7, 16 pages.

Tremblay, Diane-Gabrielle et David Rolland (2000c). "L'organisation à la japonaise : ses sources de succès et sa transférabilité à l'extérieur du Japon", *Organisations et territoires*, Québec : UQAC, n° été, pp. 29-44.

Tremblay, Diane-Gabrielle et David Rolland (2000d). La transformation des organisations en fonction du modèle japonais de gestion de la production et des ressources humaines : un processus d'hybridation des modèles, dans Alain Gosselin (sous la direction de), *Nouveau contexte, nouvelle GRH*, *Collection Racines du savoir*, Revue internationale Gestion, pp. 390-407.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Daniel Villeneuve (1998). *L'aménagement et la réduction du temps de travail, les enjeux les approches les méthodes*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 362 pages.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Daniel Villeneuve (1997). "Aménagement et réduction du temps de travail : réconcilier emploi, famille et vie personnelle", *Loisir et société*, Québec/PUQ, vol. 20, n° 1, pp. 107-159.

Tremblay, Diane-Gabrielle et Daniel Villeneuve (1999). "De la réduction à la polarisation des temps de travail ; des enjeux sociaux", *Loisir et société*, vol. 21, n° 2, pp. 399-416.

Vandelac, Louise et al. (1985). *Du travail et de l'amour : les dessous de la production domestique*, Montréal, Éditions St-Martin, 418 pages.

NOTES

1. On trouvera dans ma thèse (Tremblay, 1989) et dans Tremblay 1997 des références complètes
2. Nous reprenons ici certains éléments d'un texte publié dans l'ouvrage *L'État aux orties*, sous la direction de Sylvie Paquerot ; notre texte s'intitulait : *L'État minimaliste... ou peut-on laisser agir le marché ? L'apport des économistes institutionnalistes*.
3. Théorie économique qui a valu à son auteur, Robert Lucas, le prix Nobel d'économie, en 1995.
4. Au sujet du Japon, voir Tremblay et Rolland (2000a, b, c, d).
5. Bellemare et Poulin Simon (1983, 1986) ; Tremblay (1989, 1992, 1995b, 1997,2000) ; Dussault (1987).
6. Voir Bellemare, Dussault, Poulin Simon, Tremblay (1996).
7. C'est plus particulièrement mon cas puisque mon doctorat a été réalisé en France, à l'université de Paris I - Sorbonne, puisque la spécialisation en économie du travail et des ressources humaines n'existe pas au Québec et au Canada. Ce doctorat a précisément été réalisé sous la direction du professeur Henri Bartoli (économiste), lui-même un ancien élève de François Perroux.
8. Voir Tremblay (1989, 1990), ainsi que Bellemare, Dussault, Poulin Simon et Tremblay (1996).
9. Voir Tremblay (1990b, 1992c).
10. Elle a été présidente de la Society for Socio-Economics puis de L'Internationaql Association for Feminist Economics dans les années 90 et a organisé, en 1989, une session sur "Women and Economics" dans le cadre du congrès de l'Association internationale de science économique, qui s'est tenu à Athènes. Contrairement à cette dernière association, la première (SASE) regroupe nombre d'économistes institutionnalistes ou socio-économistes.
11. Nous en traitons plus longuement dans Tremblay (1997).
12. Les travaux du Conseil du statut de la femme ou de l'Office des services de garde notamment, sans parler de certains travaux du ministère de l'Emploi et de la Sécurité du revenu s'inscrivent souvent dans cette tradition.
13. Ginette Dussault a beaucoup travaillé sur la discrimination en emploi et l'équité salariale, alors que Diane Bellemare et Lise Poulin Simon se sont intéressées au problème de la pénurie d'emploi et à la thèse du plein emploi comme bien public. Voir aussi Morel (1988).
14. Voir entre autres Tremblay (1995d, 2000, 2001) et Tremblay et de Sève (1996).
15. Voir notamment Bellemare, Poulin Simon et Tremblay (1991, 1992, 1995 et 1998).
16. Voir Tremblay, D.-G. et M.K. De Sève (1996), ainsi que Tremblay (1995d).
17. Groupe de recherche FCAR (1993-1996), l'équipe se composait de Diane Bellemare, Ginette Dussault, Lise Poulin-Simon et Diane-Gabrielle Tremblay. Voir Bellemare, Dusseault, Poulin-Simon et Tremblay, (11(996).

RÉSUMÉS

Le présent texte s'inscrit dans la perspective d'un renouvellement des approches théoriques en économie politique, et plus particulièrement en réponse à un appel du comité de rédaction de la revue *Interventions économiques*, qui souhaite lancer un débat sur les positions des chercheurs et intervenants en matière d'économie à l'heure actuelle. Pour commencer ce texte sur la vision institutionnaliste de l'économie, je propose d'interroger d'abord l'attitude actuelle des économistes, en particulier celle de ceux qui soutiennent la vision dominante actuellement en science économique, ainsi que les thèses qui nous mènent à la révision du rôle - pour ne pas dire au retrait - de l'État, ce qui se traduit notamment par le développement de la précarité d'emploi, la hausse du chômage et l'exclusion que nous constatons tous depuis quelques décennies. Je commence donc par présenter ma vision des thèses dominantes en regard de la redéfinition du rôle de l'État et de l'entreprise privée dans le contexte économique actuel, avant de présenter quelques aspects de la vision non orthodoxe, mais tout à fait pertinente à mes yeux, à savoir celle des économistes institutionnalistes, qui suscite nombre de questions par rapport à la vision dominante.

AUTEUR

DIANE-GABRIELLE TREMBLAY

Professeure en Sc. économiques et gestion, Télé-université, Université du Québec.